



Ville de Lisle-sur-Tarn

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 081-218101459-20260220-DM4_2026-AR

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Décision municipale n° 4-2026

MAPA 24-02 - Réhabilitation de la salle Pierre Salvét – Avenants n°1 et 2

Le Maire de Lisle-sur-Tarn,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 Mai 2020 portant élection du Maire, des Adjoints et déterminant l'ordre du tableau ;

Vu la délibération n° 34-2020 du 22 juillet 2020 portant délégation générale du conseil municipal au maire ;

Vu la décision municipale n° 36-2024 portant attribution du marché public à procédure adaptée MAPA 24-02 ;

Vu la décision municipale n°34-2025 relative aux avenants n°1 et PSE du marché correspondant ;

Vu les évolutions des conditions économiques globales ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des avenants avec les entreprises impliquées dans le chantier ;

Décide :

Article 1^{er} : de signer les avenants suivants sur le MAPA 24-02 concernant la réhabilitation de la salle Pierre Salvét :

- Lot 2 : Gros oeuvre
 - o Titulaire : SAS BILSKI
 - o Avenant n° 2
 - o Montant HT : - 9 000 €
 - o Motif : suppression finition enrobé des trottoirs
- Lot 4 : Couverture bardage
 - o Titulaire : FOURES & FILS
 - o Avenant n° 1
 - o Montant HT : 5 474,60 €
 - o Motif : finitions intérieures, réfection portillon école
- Lot 7 : Plâtrerie
 - o Titulaire : Jacky MASSOUTIER
 - o Avenant n° 2
 - o Montant HT : 1 172,14 €
 - o Motifs : protection au feu, protection des angles
- Lot 8 : Menuiseries intérieures
 - o Titulaire : MENUISERIES CABANEL
 - o Avenant n° 2
 - o Montant HT : 16 653 €
 - o Motifs : second filet de protection, meubles de rangement, organigramme



Ville de Lisle-sur-Tarn

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 081-218101459-20260220-DM4_2026-AR

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

- Lot 10 : Sol souple
 - o Titulaire : REY SOL CONFORT
 - o Avenant n° 2
 - o Montant HT : -2 702 €
 - Motif : suppression sous-couche de désolidarisation
- Lot 11 : Peinture
 - o Titulaire : SARL LACOMBE
 - o Avenant n° 1
 - o Montant HT : 5 474,60 €
 - Motif : reprise de peintures de finition, marquages sportifs complémentaires, nettoyage de fin de chantier, simplification de la signalétique
- Lot 12 : Electricité
 - o Titulaire : SAS LAGREZE & LACROUX
 - o Avenant n° 2
 - o Montant HT : 785,79 €
 - Motif : complément et diffuseur suite visite bureau de contrôle et commission de sécurité

Le montant total des avenants présentés s'élève à 17 858,13 € HT.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : le compte rendu de la présente décision sera fait lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 20 février 2026

Le Maire,

Maryline LHERM



CR

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative).